

Acte à classer

Acte publié le 30.09.2024

del_0052_2024

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-09-30T14-29-44.00 (MI255843500)

Identifiant unique de l'acte :

027-200077329-20240923-del_0052_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VILLE_DM1_pesallpjob_092024021_seal

Date de décision : 23/09/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : VILLE_DM1_pesallpjob_09202402... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0052_2024_decisio... Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/24 à 14:29

Par LANGRENE Delphine

Transmis

Date 30/09/24 à 14:29

Par LANGRENE Delphine

Accusé de réception

Date 30/09/24 à 14:37



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	10
Absents	3
Total des votes	31

7.1

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre, à 19h05, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Patrick AUBE, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY ; Mme Isabel JEAMMET à M. Julien TIMON ; Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP ; M. Jean-Luc LEFRANCOIS à M. Richard DUCLOS ; Mme Brigitte CABOT à Mme Anne-Laure MALBRANCHE ; Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Mauricette ROSA ; M. Djibril GUENNI à Mme Florence GAUTIER ; M. Mathurin MESNIER à M. Alexis DARMOIS ; M. Mikaël CHEVREAU à M. Sébastien ANFRAY ; M. Kévin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, Mme Sonia QUESNEY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAURENT BEAUDOUIN

N°DEL_0052_2024 Décision modificative n°1 - Budget principal

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2024.

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 428 232,26 €.

Sont inscrites à la section de fonctionnement les dépenses suivantes pour 428 232,26 euros :

- Au chapitre 011 : 428 232,26 euros supplémentaires qui seront consacrés à la hausse des tarifs de l'énergie et à la régularisation de factures antérieures.

Chapitres	Montant
011 – Charges à caractère général	428 232,26 €
TOTAL	428 232,26 €

Sont inscrites à la section de fonctionnement les recettes suivantes pour 428 232,26 euros :

- Au chapitre 74 : 428 229 euros correspondant à la dotation en faveur des communes nouvelles pour l'année 2024.
- Au chapitre 002 : 3,26 euros correspondant à l'affectation des résultats 2023 suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif. Cela amène le montant définitif à 3 946 946,69 euros.

Chapitres	Montant
74 – Dotations et participations	428 229,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	3,26 €
TOTAL	428 232,26 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11
VU la délibération n°13-2024 du 26/03/2024 approuvant le budget primitif,
VU délibération n°24-2024 du 21/05/2024 approuvant le compte de gestion,
VU la délibération n°25-2024 du 21/05/2024 approuvant le compte administratif,
VU la délibération n°26-2024 du 21/05/2024 approuvant la reprise définitive de l'affectation du résultat 2023,

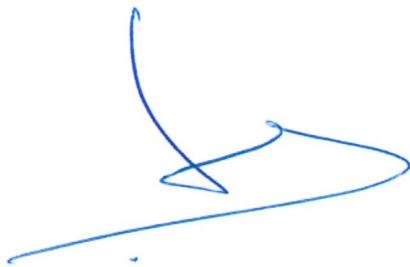
CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2024 en y intégrant la dotation perçue au titre de commune nouvelle et l'affectation définitive du résultat 2023

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget de la Commune de Pont-Audemer exposée ci-dessus qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 428 232,26 €.

Le secrétaire de séance



Laurent BEAUDOUIN

Pont-Audemer, le 23 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS